

N° 412

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 juin 1975.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN DEUXIÈME LECTURE

*portant modification de certaines dispositions du Livre premier du Code rural relatives au remembrement des exploitations rurales.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des affaires économiques et du Plan.)

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 1<sup>re</sup> lecture : 946, 1119 et in-8° 233.  
2<sup>e</sup> lecture : 1682, 1743 et in-8° 307.

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 232, 305 et in-8° 119 (1974-1975).

---

Remembrement. — Exploitations agricoles - Code rural.

L'Assemblée Nationale a modifié en deuxième lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

Articles premier à 2.

..... Conformes .....

Art. 3.

Les dispositions du troisième alinéa, 4<sup>o</sup>, de l'article 20 du Code rural sont remplacées par les dispositions suivantes :

« 4<sup>o</sup> les terrains qui, en raison de leur situation dans une agglomération ou à proximité immédiate d'une agglomération et de leur desserte effective à la fois par des voies d'accès, un réseau électrique, des réseaux d'eau et éventuellement d'assainissement, de dimensions adaptées à la capacité des parcelles en cause, présentent le caractère de terrain à bâtir, à la date de l'arrêté préfectoral instituant la commission de remembrement. »

Art. 4.

..... Conforme .....

Art. 7, 8.

..... Conformes .....

Art. 9 bis A.

..... Conforme .....

*Art. 9 bis.*

..... *Suppression conforme* .....

*Art. 9 ter A et 9 ter B.*

..... Conformes .....

*Art. 11.*

..... *Supprimé* .....

**Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 juin 1975.**

**LE PRÉSIDENT,**

***Signé: Edgar FAURE***